
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0478 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de six (06) élèves Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option: Génie Civil, session 2019.

Ce sont :

PROFESSEURS CERTIFIÉS DES LYCÉES ET COLLÈGES TITULAIRES DU CAET OPTION: GÉNIE CIVIL

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	OUEDRAOGO AROUNA	250243	01/04/82
2	OUEDRAOGO INOUSSA	250242	11/06/82
3	ZONGO MITIBSAMDA ANDRE	250233	24/08/86

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Souleymane LENGANE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0479 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de six (06) élèves Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option: Electrotechnique, session 2019.

Ce sont :

PROFESSEURS CERTIFIES DES LYCEES ET COLLEGES TITULAIRES DU CAET OPTION: ELECTROTECHNIQUE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	OUEDRAOGO HAROUNA	249991	31/12/83
2	SOMDA SAN YRME BEKONE	250023	31/12/84
3	ZERBO LEDONKO AHMED SEKOU	250019	02/06/84

Arrêté la présente liste à 3 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 1.19.0480 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de quatre (04) élèves Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option: Coupe-Couture, session 2019.

Ce sont :

PROFESSEURS CERTIFIÉS DES LYCÉES ET COLLÈGES TITULAIRES DU CAET OPTION: COUPE COUTURE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	KABORE/SAWADOGO NOMMAME ZALISSA	112747	15/09/77
2	KOUDOUGOU SERGE	230117	31/12/79

Arrêté la présente liste à 2 nom(s).

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0481 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de quatre (04) élèves Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option: Informatique, session 2019.

Ce sont :

PROFESSEURS CERTIFIÉS DES LYCÉES ET COLLÈGES TITULAIRES DU CAET OPTION: INFORMATIQUE

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	THIOMBIANO AMITANDI JACQUES	248039	31/12/75

Arrêté la présente liste à 1 nom(s).

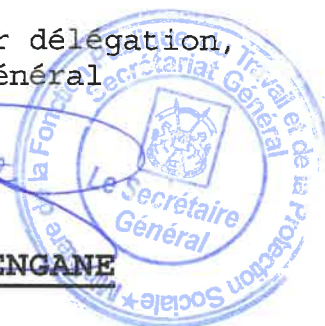
Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Souleymane LENGANE



SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 19.0482 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les résultats du concours professionnel de recrutement de six (06) élèves Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option: Electronique, session 2019, sont déclarés infructueux.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

Souleymane LENGANE

